

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 2747 (Rect) à 2761
(Rect)

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 8

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au deuxième alinéa, le taux : « 1 % » est remplacé par le taux : « 10 % »; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Augmentation de la pénalité due par les employeurs qui ne seraient pas couverts par un accord ou un plan d'action sur la pénibilité.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	2747	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	2748	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	2749	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	2750	de	M.	François Asensi
Adt n°	2751	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	2752	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	2753	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	2754	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	2755	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	2756	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	2757	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	2758	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	2759	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	2760	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	2761	de	M.	Gabriel Serville